

8 règles d'or



Connaissance de la
CHASSE
abo@editions-lariviere.fr

pour la chasse du grand gibier en battue

Ces consignes sont issues de l'étude sur les accidents de chasse menée par le réseau Sécurité à la chasse de l'Onctf. Elles sont reprises dans la plupart des schémas départementaux de gestion cynégétique des Fédérations départementales des chasseurs.



1 Avant la chasse, au rond - sans arme -, j'écoute attentivement les consignes données pour l'organisation de la battue. Elles précisent obligatoirement les règles de sécurité, les animaux à prélever et le déroulement de la battue.



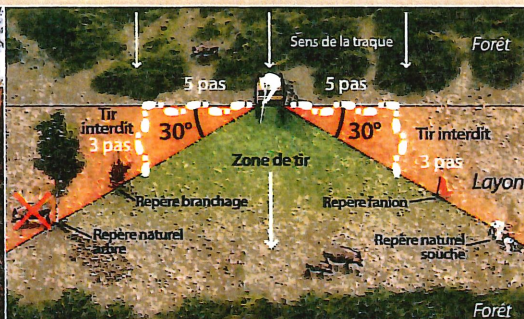
2 L'information des autres usagers de la nature (promeneurs, randonneurs, cueilleurs, etc.) se fait par la pose de panneaux de signalisation sur les chemins et autres voies ouvertes au public. On retire ces panneaux sitôt la battue achevée. A leur passage, j'informe courtoisement ces usagers du déroulement de la battue.



3 Postés, rabatteurs, conducteurs de chiens (solo et meute) et accompagnateurs doivent être équipés de vêtements de couleur vive. La couleur orange est conseillée.



4 Avant le début de la battue, à mon poste de tir, je visualise les angles de 30°, tout en tenant compte de mes voisins, des voies de circulation et des habitations. Pour calculer cet angle de sécurité, je réalise 5 pas de chaque côté de mon poste, puis à la perpendiculaire 3 pas dans la direction



tion de la fuite du gibier, vers le rembuché. Je mémorise ces angles en tenant compte de repères naturels présents (souches, arbres particuliers, rochers, tas de bois...) ou en matérialisant l'angle (brisées, piquets fluo - en photo ci dessus -, morceaux de tissu...).



5 Pendant toute la battue, je reste vigilant à toute modification ou évolution de mon environnement : promeneurs, véhicules, animaux domestiques...



6 Posté, je tiens l'arme à deux mains, canons dirigés vers le ciel. J'évite de tenir l'arme d'une seule main, je ne tiens pas l'arme à hauteur de hanche, pointée vers les autres chasseurs ou usagers de la nature. Je tire toujours debout, jamais assis.



7 Mon tir doit toujours être fichant afin de conserver le plus possible la maîtrise de la trajectoire du projectile. Il doit être effectué à courte distance ; maximum 30 mètres. Le tir à l'intérieur de la traque doit être rigoureusement encadré et limité, et nécessite l'autorisation du responsable de la chasse ou du chef de ligne.



8 Dès que je rejoins des chasseurs, rabatteurs, conducteurs de chiens ou accompagnateurs, j'ouvre mon arme, je la décharge et la désapprovisionne. Je ne me déplace jamais avec une arme chargée.



Le plaisir de chasser en toute sécurité !